

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

RIVET AUGUSTE (1868-1954)

par Dominique Saint-Pierre

Henri Marie *Auguste* Rivet est né à Lyon 2^e, 24 rue de Bourbon (act. rue Victor-Hugo), le 13 janvier 1868, fils de Marie Louis *Théodore* Rivet (Lyon 6 juillet 1838-31 juillet 1927), négociant, puis agent de change, et de Marie *Delphine* Auguste Bravais (Annonay 2 février 1841-Lyon 16 mars 1926), fille d'un médecin d'Annonay, nièce du polytechnicien Auguste Bravais*, mariés à Lyon 2^e le 16 août 1865. Présents à la déclaration de naissance : Louis Mas, négociant, et Pierre *Auguste* Rivet, né à Lyon en 1813, grand-père de l'enfant, avocat, ami de Lacordaire et de Montalembert, qui avait dirigé de 1840 à 1848 un institut catholique qui précéda les facultés catholiques de Lyon. Il a un frère, Emmanuel Rivet (1869-1956), polytechnicien, inspecteur général des Mines ; un autre frère, Louis Rivet (né le 3 mai 1871), jésuite, professeur à l'université grégorienne de Rome, a été tué à Neuville-Saint-Vaast le 9 mai 1915 ; il a deux sœurs : Gabrielle (1875-1944) et Marie-Christine morte jeune (1880-1893). Son petit-fils Auguste fait ses études à l'externat Saint-Joseph des jésuites, puis à la faculté catholique de droit ; il s'inscrit au barreau de Lyon en 1889 et passe son doctorat en 1891, *Droit romain : Le régime des biens de l'église avant Justinien, spécialement sous les empereurs chrétiens ; Droit français : La législation de l'enseignement primaire libre* (Lyon : impr. E. Vitte, 1891, 95 p. + 315 p.). Il sera bâtonnier de l'Ordre en 1931. Militant catholique de tendance conservatrice, il préside la section lyonnaise de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF), adhère à l'Union de la France chrétienne, composée principalement de monarchistes, refuse le ralliement prôné par Léon XIII en 1891 dans l'encyclique *Rerum Novarum*, est membre de la direction de la Ligue des femmes françaises, « *de tendances antisémite et antimaçonnique* » (Voog), créée à Lyon en 1901 par Jeanne Lestra et la comtesse de Saint-Laurent. Il évolue et, en 1907, il fait partie des instances de l'Action libérale populaire, créée en 1902 par Jacques Piou et Albert de Mun, qui regroupe les anciens monarchistes ralliés à la République. Professeur de droit constitutionnel et de législation et d'économie financière à la faculté catholique en 1900, il succède à Charles Jacquier* comme doyen de cette faculté de 1928 à 1944. Pendant la première guerre mondiale, il dirige comme administrateur l'ambulance 36B. En 1940, il est le juriste de l'Assemblée des cardinaux et archevêques en zone libre (ACA). Pour négocier avec le gouvernement de Vichy en 1941 et 1942, le cardinal Gerlier* utilisera ses compétences en lui faisant rédiger des *Rapports sur l'enseignement, la capacité légale des associations et la liberté de congrégations*. Chevalier de la Légion d'honneur par décret du 10 décembre 1953, remise par le cardinal Gerlier le 14 février 1954 alors qu'il est très malade (dossier : 19800035/0042/5258). Grand officier de Saint-Grégoire-le-Grand. Il est mort à son domicile 53 rue Victor Hugo le 29 septembre 1954, et a été inhumé le 2 octobre à Loyasse, après une cérémonie à Sainte-Croix. Il avait épousé à Wassy (Haute-Marne)

Cécile Marie Berthe de Mauroy (Courcelles Saint-Germain [Aube] 1^{er} décembre 1879-Lyon 2^e 2 janvier 1968), fille d'Adrien Charles de Mauroy (Troyes 1848-Wassy 1927), ingénieur, et de Marie-Caroline Hoppenot (Saint-Martin-lès-Vignes [Aube] 1854-Saint-Didier-au-Mont-d'Or, 1941). D'où : Régis (1906-1980); Christian (1908-1996), ingénieur; Geneviève (1909-2001), épouse de Bertrand de La Motte de Broöns de Vauvert, ingénieur; Emmanuel (1911-1976); Béatrice (née en 1914), documentaliste à Lyon (Œuvres pontificales missionnaires); Joseph Rivet (1918-2004), avocat, professeur agrégé de droit aux facultés catholiques, chevalier dans l'ordre de Saint-Grégoire le Grand en 1978, qui reprit les activités sociales et religieuses de son père.

ACADÉMIE

Il est élu titulaire le 3 décembre 1929, sur un rapport de René Garraud* lu le 26 novembre, au fauteuil 8, section 3 Lettres, précédemment occupé par Charles Appleton* devenu émérite. Discours de réception déposé le 6 mai 1930 : *Une survivance séculaire d'une fondation charitable lyonnaise*. Il est président de 1939 à 1942, membre émérite en 1952. En raison de la guerre, une partie de ses interventions se trouve groupée dans les *Mémoires* de 1945 : allocution de présidence, allocution prononcée le 14 février, allocution en ouvrant la séance solennelle du 13 juin 1939, éloge funèbre d'Antoine de Tarlé* (1874-1939), éloge funèbre de Camille Riboud* (1886-1939), allocution de bienvenue au cardinal Gerlier* le 5 novembre 1940, éloge funèbre de Paul Goullioud* (1858-1940), éloge funèbre du comte Alfred de Poncins* (1865-1940), allocution de bienvenue à Joseph Lepercq*.

BIBLIOGRAPHIE

Roger Voog, *DMR (LLB)*.

PUBLICATIONS

Outre des articles et des brochures, retenons : *La Législation de l'enseignement primaire libre*, Lyon : impr. E. Vitte, 1891, VIII + 332 p. – *Précis de législation rurale*, médaille d'or décernée par la société des agriculteurs de France, Lyon : Vitte, 1901. – *Étude théorique et pratique sur les actions en reprise et en résolution auxquelles donne lieu l'application des lois sur la séparation des Églises et de l'État*, Paris : éd. Rev. d'organisation et de défense religieuse, 1907, 164 p. – *Liquidation du patrimoine ecclésiastique. Commentaire théorique et pratique de la loi du 13 avril 1908*, Paris : éd. Rev. d'organisation et de défense religieuse, 1909, 555 p. – *Immeubles et ressources des œuvres catholiques, questions pratiques sur la propriété individuelle, les associations, les sociétés, les dépôts dans les banques et les rapports avec le fisc*, Paris : éd. Rev. d'organisation et de défense religieuse, 1913, 210 p. – *Le patrimoine légal du culte et des œuvres catholiques, associations diocésaines, propriété individuelle et collective, associations, syndicats, sociétés*, Paris : éd. La Documentation catholique, 1929, 437 p. – *Établissements de bienfaisance privés, leur surveillance (Loi du 14 janvier 1933, décret du 16 mars 1934, circulaires des 22 mars 1934 et 15 mai 1934, arrêté du 12 mai 1934)*, Paris : Bonne presse, 1934, 130 p. – *Traité du culte catholique et des lois civiles d'ordre religieux*, I. *Historique de la législation 1789 à 1947*, Vanves : Action populaire,

1947, 212 p. – *Traité des congrégations religieuses, 1789-1943*, Vanves : Action Populaire, 1944, 356 p. – *Traité du culte catholique et des lois civiles d'ordre religieux, 2. Législation et jurisprudence au 1^{er} juin 1950*, Langres : l'Ami du clergé, 1950, 370 p.